

Ordre du jour :

1. Adoption du procès-verbal de la réunion du 01 septembre 2020,
2. Compte rendu des décisions prises par le Président,
3. Compte rendu des délibérations prises par le bureau,
4. Commissions de travail intercommunales – retours des communes,
5. Transfert des pouvoirs de police spéciale,
6. Carte communale de Tajan,
7. Droit de préemption urbain,
8. Pacte de gouvernance,
9. Conseil de développement,
10. Fonds d'intervention intercommunal – enveloppe 2020,
11. Avis SRADDET
12. Communication aux conseillers municipaux,
13. Opération de relance du commerce en centre ville – City folliz,
14. Rapport administrateurs SPL ARAC
15. Compte rendu réunion mobilité à Capvern – réflexion mobilité,
16. Réflexion sur les usages phytosanitaires sur les espaces publics,
17. Mise en place de la CAO,
18. Urbanisme : périmètre classé sur Lannemezan,
19. Présentation guide pratique des élus,
20. Modification des statuts du Syndicat d'Aménagement de la Baïse et Affluents.
11. Questions diverses :
 - Etude hydraulique sur le ruisseau de la Torte
 - Demande DGD pour la réactualisation des cartes communales

Dossier n°1 : Adoption du procès-verbal de la réunion du 1^{er} septembre 2020

Monsieur le Président propose d'adopter le procès-verbal rédigé suite à la séance du Conseil Communautaire du 1^{er} septembre.

A l'unanimité des suffrages exprimés, le conseil communautaire adopte le procès-verbal rédigé suite à la séance du 01 septembre 2020.

Dossier N°2 : Compte rendu des décisions prises par le Président

Conformément à la délibération n°2017/06, Monsieur le Président rend compte des décisions prises par délégation (article 5210-10 du CGCT).

Numéro	Objet
D2020/17	Signature d'un devis pour la réalisation de travaux de plomberie au logement de Benqué-Molère suite à un dégât des eaux pour un montant de 2 674.00€ HT

Dossier N°3 : Compte rendu des délibérations prises en bureau :

Conformément à la délibération n°2017/07, Monsieur le Président rend compte des délibérations prises par délégation (article 5211-10 du CGCT).

N° délibération	Date	Objet
2020-126		Finances – Lancement d'un marché public de gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage (2 années).
2020-127		Signature d'une convention retraite 2020-2022 avec le Centre De Gestion
2020-128		Renouvellement d'un contrat sur le Service Technique pour un agent dont le contrat arrive à échéance le 30/11/2020 (renouvellement d'une année).
2020-129		Renouvellement d'un contrat sur le Service Administratif aux Communes pour un agent dont le contrat arrive à échéance le 30/11/2020 (renouvellement d'une année).
2020-130		Finances - Attribution d'un fonds de concours (enveloppe 2019) de 1043,00 € à la commune de Gourgue pour le financement d'une opération d'équipement numérique de la commune (Total opération : 2086.00 € HT).
2020-131		Finances - Attribution d'un fonds de concours (enveloppe 2019) de 2 615 € à la commune de Esparros pour le financement d'une opération de modernisation de la voirie communale (Total opération : 18 340,00 € HT).
2020-132		Réfection Assainissement non collectif au Moulin des Baronnie : signature d'un devis pour l'acquisition du matériel pour un montant de 12 892,01€ HT

Dossier n° 4 : Commissions de travail intercommunales – Retour des communes :

Le conseil à l'unanimité des voix exprimées, décide de proclamer les conseillers communautaires ou conseillers municipaux des communes membres de la CCPL suivants élus membres des commissions thématiques suivantes :

Commission Développement et attractivité	
Roger LACOME	Asque
Albert BEGUE	Avezac-Prat-Lahitte
Jean-Paul CAMPISTROUS	Bazus-Neste
Pascale FORGUES	Benqué-Molère
Arnaud DELAS	Bonrepos
Christine LEMANT	Bulan
Pascal LACHAUD	Capvern
Jean-Bernard COLOMES	Capvern
Jean-Marie VIGNES	Castillon
Alain PIASER	Clarens
Catherine CORREGE	Escala
Bernadette GACHASSIN	Esconnets
Anatoly VOROBIOFF	Escots
Ludovic PONTICO	Esparros
William SOYER	Galan
Martine LABAT	Galan
Cindy SIBE	Lannemezan
Pierre DUMAINE	Lannemezan
Nicolas TOURON	Lannemezan
Dominique DEMIMUID	Libaros
Chrystelle MAUPAS	Lortet
Christiane ROTGE	Montoussé
Olivier REGIPA	Péré
Valérie DUPLAN	Saint-Arroman
Jean-Paul COMPAGNET	Sarlabous
Isabelle FOUQUET	Sentous
Daniel CLARENS	Tajan
André NOGUES	Tournous Devant

Commission Environnement et transition verte	
Lionel CAZAUX	Arné
Stéphane SARRAT	Asque
Fabienne LOHOU BOLZER	La Barthe de Neste
Maurice LOUDET	La Barthe de Neste
Joy ROA VASQUEZ	Batsère
Francis ESCUDE	Bazus Neste
Laurence BROSSIER	Benqué Molère
Xavier SARNIGUET	Campistrous
Patrice DE BORDEAUX	Capvern
Sylvie BORDES	Clarens
François VINSONNEAU	Escala
Romain CAUCHOIS	Escots
Michèle POUILLY	Fréchendets
Anne-Marie LAGLEYSE	Galan
Sylvie DAJAS	Hèches
Jean-Claude FACHAN	Houeydets

Serge SOHIER	Izaux
Jean-Pierre CABOS	Lannemezan
Jacqueline ALFONSO	Lannemezan
Dominique DEMIMUID	Libaros
Christine FAUGERE	Lomné
Chrystelle MAUPAS	Lortet
Dominique ZAPPAROLI	Lutilhous
Séverine ZAMPAR	Montastruc
Alain DASSAIN	Montoussé
Marc DUCOURNEAU	Pinas
Jean-Paul PERISSE	Recurt
Aimé COURTADE	Sabarros
Isabelle FOUQUET	Sentous
André RECURT	Tajan
Jean-Michel VIAU	Tilhouse
Didier FAVARO	Uglas

Commission action sociale	
Nathalie URCELAY	Avezac-Prat-Lahitte
Maryvonne HEGUY	La Barthe de Neste
Maryse SENSEBE	Batsère
Viviane BARBAZAN	Bonnemazon
Régine SARRAT	Bourg de Bigorre
Fabienne ROYO	Capvern
Jean-Bernard COLOMES	Capvern
Nathalie PRENGARBE	Casteljajac
Jean-Yves ARTIGALA	Chelle Spou
Véronique MOUNIC	Espieilh
Aurélie MALAPLATE	Galez
Danièle VIDAL	Gazave
Séverine MARMOUGET	Lagrange
Jean-Marie DA BENTA	Lannemezan
Françoise PIQUE	Lannemezan
Isabelle ORTE	Lannemezan
Laurent LAGES	Lannemezan
Carine VIDAL	Lannemezan
Hasma FALCONE	Mauvezin
Corale DOSSAT	Montastruc
Elisa PANOFRE	Recurt
Evelyne DESSAINT	Réjaumont
Valérie DUPLAN	Saint-Arroman
Stéphanie OBISPO	Tajan
Joëlle ABADIE	Tilhouse

Commission Cohésion et solidarité territoriale	
Lionel CAZAUX	Arné
Bruno FOURCADE	Artiguemy
Roger LACOME	Asque
Davy SERRES	Avezac Prat Lahitte
Michel LATOUR	Bazus Neste
Jean-Marc BEGUE	Bonnemazon
Jean-Claude JACOMET	Bonrepos
Régine SARRAT	Bourg de Bigorre

Rose-Marie COLOMES	Bulan
Jean-Claude CLARENS	Campistrous
Jean-Paul LARAN	Capvern
Patricia DELAS	Casteljajac
José DUFFRECHOU	Castillon
Jean-Yves ARTIGALA	Chelle Spou
Alain DUFFO	Escala
Ludovic PONTICO	Esparros
Véronique MOUNIC	Espieilh
Christine MONLEZUN	Fréchendets
Jacques LAUREYS	Galez
Nathalie BOURDALE	Gourgue
André QUINON	Houeydets
Geneviève PFLIMLIN	Laborde
Nathalie SALCUNI	Lagrange
Robert MONZANI	Lannemezan
Jean-Marc BABOU	Lannemezan
Stéphanie LAGLEYZE	Lannemezan
Christine FAUGERE	Lomné
Patrice FOUGA	Lortet
Dominique ZAPPAROLI	Lutilhous
Patrick ABADIE	Mauvezin
Alexandra LELOUEY	Montoussé
Charles RODRIGUES	Péré
Joël DEVAUD	Pinas
Guy RAYNAL	Réjaumont
Jean-Paul COMPAGNET	Sarlabous
François DABEZIES	Tournous Devant
Commission finances évaluation et prospective	
Pascale LEONARD	Arrodets
Bruno FOURCADE	Artiguemy
Roger LACOME	Asque
Albert BEGUE	Avezac Prat Lahitte
Maurice LOUDET	La Barthe de Neste
Philippe SOLAZ	La Barthe de Neste
Hervé CARRERE	Batsère
Francis ESCUDE	Bazus Neste
Jean-Paul LARAN	Capvern
Alain PIASER	Clarens
Catherine CORREGE	Escala
Ludovic PONTICO	Esparros
Jean-Yves BOUSSIER	Galan
Céline CASSAGNEAU	Gazave
Patricia CORREGE	Hèches
Geneviève PFLIMLIN	Laborde
Sandrine DURAN	Lannemezan
Gisèle ROUILLON	Lannemezan
Alain MAILLE	Lannemezan
Sylvie ORTEGA	Lannemezan
Christiane ROTGE	Montoussé
Simone CHERIEF	Pinas
Joëlle ABADIE	Tilhouse
François DABEZIES	Tournous Devant

Dossier n° 5 : Transfert des pouvoirs de police spéciale :

Le Président signifiera son opposition pour le transfert des pouvoirs de police spéciaux dans un courrier adressé à tous les maires très prochainement.

Dossier n° 6 : Carte communale de Tajan :

Le conseil après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide :

Article 1^{er} : de doter la commune de Tajan d'une carte communale, et d'engager son élaboration,

Article 2 : d'autoriser le Président à mettre tout en œuvre pour faire préparer un projet de carte communale et à prendre toutes les mesures en vue de son adoption.

Article 3 : d'autoriser le Président à lancer une consultation pour le choix du bureau d'études qui se chargera d'accompagner la procédure,

Article 4 : d'autoriser le Président à solliciter l'Etat pour une demande de financement DGD, ainsi que la commune pour le reste à charge défini pour cette opération,

Article 5 : La présente délibération sera notifiée à Monsieur le Préfet des Hautes-Pyrénées, Monsieur le Maire de Tajan, et affichée en mairie et au siège social de la communauté de communes.

Dossier n° 7 : Droit de préemption urbain :

Le conseil, le Président entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés décide :

- de déléguer le droit de préemption urbain à toutes les communes dotées d'un POS, d'une carte communale ou d'un PLU, sur les zones A et AU des documents concernés,

- Cela concerne les communes suivantes : Arné, Artiguemy, Avezac-Prat-Lahitte, (Benque)-Molère, Bourg de Bigorre, Campistrous, Capvern, Castelbajac, Clarens, Escala, Galan, Gourgue, Hèches, Houeydets, Izaux, La Barthe de Neste, Lagrange, Lannemezan, Lortet, Lutilhous, Mauvezin, Montoussé, Pinas, Réjaumont, Tilhouse, Uglas

- d'autoriser Monsieur le Président à inviter les communes concernées à délibérer dans ce sens.

Dossier n° 8 : Pacte de gouvernance :

Le conseil communautaire, le Président entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- prend acte de l'inscription à l'ordre du jour et de la tenue du débat sur l'élaboration d'un pacte de gouvernance entre les communes et la communauté de communes,

- décide l'élaboration d'un pacte de gouvernance,

- autorise Monsieur le Président à soumettre ce pacte de gouvernance aux communes membres en les invitant à se prononcer sur le projet rédigé dans un délai de deux mois.

Dossier n° 9 : Création d'un conseil de développement :

Le conseil, à la majorité des suffrages exprimés (2 abstentions : Carine Vidal et Fabienne LOHOU BOLZER, 1 contre : Roger LACOME), décide :

1° De créer un conseil de développement pour la communauté de communes du Plateau de Lannemezan,

2° De différer sa mise en place pour asseoir le fonctionnement de la communauté de communes, l'avancée de son projet de territoire et le travail des commissions intercommunales,

3° De statuer ultérieurement sur le nombre de membres du conseil de développement, son organisation et la désignation de ses membres.

Dossier n° 10 : Fonds d'intervention intercommunal :

Le conseil communautaire décide de reconduire pour 2020 le fonds d'aide aux communes pour le financement d'équipements concourant à la vitalisation de la commune.

Dossier n° 11 : Avis SRADDET :

Le conseil, à l'unanimité des suffrages exprimés (15 abstentions : Hervé CARRERE, Christine MONLEZUN, Pascal LACHAUD, Robert MONZANI, Sylvie ORTEGA, Laurent LAGES et le pouvoir de Philippe LACOSTE, Sandrine DURAN, Carine VIDAL, Charles RODRIGUES, Jean-Yves BOUSSIER, Cindy SIBE, Nicolas TOURON, Alain PIASER, Bernard PLANO), décide :

- D'émettre un avis défavorable au projet de SRADDET arrêté le 19 décembre 2019 par l'assemblée plénière Région Occitanie/Pyrénées-Méditerranée,
- De charger Monsieur le Président de notifier cet avis à Madame la Présidente de la Région Occitanie.

Dossier n°12 : Communication aux conseillers municipaux :

La loi engagement et proximité du 27 décembre 2019 prévoit que les conseillers municipaux devront être destinataires d'une copie de la convocation adressée aux conseillers communautaires avant chaque réunion du conseil communautaire ainsi que de la note explicative de la séance et des rapports de séance. Le compte rendu de ces réunions devra aussi être diffusé de la même façon. Cette information concerne près de 600 conseillers municipaux sur notre territoire.

Afin de satisfaire cette obligation légale, la CCPL a souscrit un abonnement à la solution technique Libriciel qui requiert une adresse mail individuelle pour chaque conseiller municipal. Il est proposé de rédiger un courrier aux maires afin qu'ils collectent ces adresses mail auprès des conseillers municipaux.

Dossier n°13 : Opération City Folliz :

Les CCI d'Occitanie en partenariat avec la région Occitanie lanceront à l'automne une opération inédite pour relancer le commerce de centre-ville.

Cette opération, qui a été appelée City Folliz, a pour objectif de récompenser les clients qui consomment sur les commerces du centre-ville du 15 novembre au 25 décembre 2020.

Le conseil à l'unanimité des suffrages exprimés, décide :

- De valider la participation de la CCPL à l'opération City Folliz avec une participation financière associée de 5000 €,
- De charger Monsieur le Président d'en informer les partenaires associés.

Dossier n°14 : Rapport administrateurs SPL ARAC :

Le conseil, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide :

- D'adopter le rapport des administrateurs de la SPL ARAC pour l'exercice 2019,
- De charger Monsieur le Président d'en informer le conseil d'administration de la SPL ARAC.

Dossier n°15 : Compte Rendu réunion mobilité à Capvern :

Compte rendu de la réunion mobilité qui s'est tenue à la mairie de Capvern, à l'initiative du maire de la commune, et en présence des services régionaux de transport a été fait aux conseillers communautaires.

Le sujet de la Mobilité concerne de nombreux sujets transversaux. La Région est aujourd'hui autorité organisatrice et la CCPL sera invitée à se positionner ou pas sur la prise de compétence "Mobilité" d'ici mars 2021.

Dossier n°16 : Réflexion sur les usages Phytosanitaires :

La loi interdit déjà depuis 2017 l'utilisation de produits phytosanitaires chimiques par les collectivités pour entretenir les espaces verts et la voirie. Jusqu'à présent, les cimetières bénéficiaient d'un régime dérogatoire mais il semble que le ministère de l'environnement prévoit d'élargir les interdictions d'usages phytosanitaires, à partir du 1 juillet 2022, à tous les lieux de vie en dehors des terrains de sports de haut niveau. Il est proposé de lancer une réflexion sur le sujet avec les communes.

Dossier n°17 : Composition de la Commission d'Appel d'Offres :

Le conseil, à l'unanimité des suffrages exprimés décide :

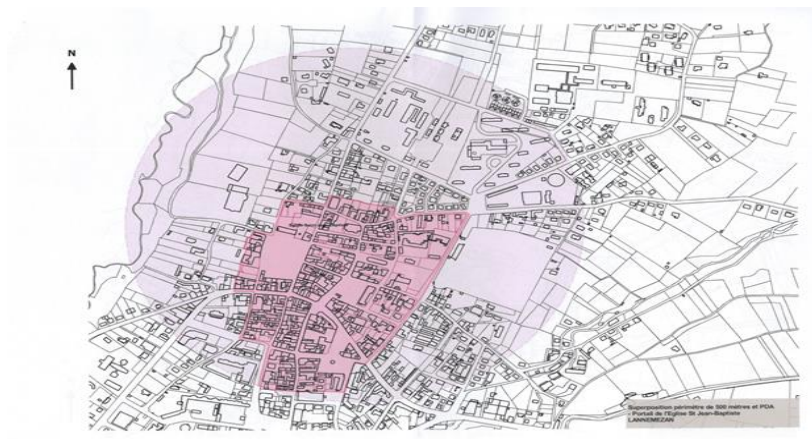
- De proclamer les conseillers communautaires suivants élus membres de la commission d'appel d'offre :

Membres titulaires	Membres suppléants
Jean-Claude JACOMET	Albert BEGUE
André QUINON	Francis ESCUDE
Carine VIDAL	Pierre Dumaine
Noël ABADIE	Roger LACOME
Patricia CORREGE	Céline CASSAGNEAU

Dossier n°18 : Urbanisme – Modification du périmètre des monuments historiques sur Lannemezan :

Le conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés décide :

- De donner un avis favorable à la modification du périmètre des monuments historiques autour du portail de l'église inscrit à l'inventaire des Monuments historiques le 24 octobre 1945 sur la commune de Lannemezan, tel qu'elle figure dans le plan ci-dessous,
-
- D'autoriser Monsieur le président de faire connaître cette décision à Monsieur le Maire de Lannemezan, Monsieur le Préfet du Département, Monsieur le Préfet de région et Madame l'Architecte des Bâtiments de France.



Dossier n°19 : Présentation guide des élus :

Un guide pratique destiné aux nouveaux élus et aux conseillers municipaux a été élaboré pour les informer sur des aspects pratiques de la CCPL et leur a été présenté.

Dossier n°20 : Modification des statuts du Syndicat d'Aménagement de la Baïse et Affluents :

Où l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, le conseil décide :

- D'accepter la modification de statuts proposé par le Syndicat d'Aménagement de la Baïse et Affluents,
- D'autoriser le président à signer tout acte permettant de mener à bien cette procédure.

Questions diverses : Sujet de l'étude hydraulique sur le ruisseau de la Torte :

Le conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés décide :

- De valider le nouveau plan de financement de l'étude hydraulique du ruisseau La Torte menée dans le cadre du programme PAPI localisé du PETR du Pays des Nestes,
- Dit que les crédits correspondants seront inscrits du budget annexe GEMAPI à hauteur d'un montant prévisionnel de 10 200 € HT,
- Autorise Monsieur le Président à signifier cette décision au PETR du Pays des Nestes et à la Mairie de La Barthe de Neste.

Questions diverses : demande DGD pour la réactualisation des cartes communales :

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, le conseil décide :

- D'autoriser Monsieur le Président à signer un devis d'un montant de 5 220 € TTC avec le bureau d'études Lapassade, ainsi que les prestations complémentaires associées, pour la réactualisation des cartes communes de Castillon, Chelle-Spou, Péré et Esconnets,
- D'autoriser Monsieur le Président à solliciter une subvention DGD auprès de l'Etat à hauteur du montant le plus élevé possible.

Le Président,

Bernard PLANO